



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

ATTENDU N° 4

ANTENNE DU HAVRE

Réunion téléphonique du : 2 décembre 2018

Vice-Président : M. Olivier BELLIN.

Membres participants : Mme Michèle LE BASTARD, MM. Eric AUGER et Pierre LUCAS.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

DOSSIER EXAMINE

MATCH : GRPT CAP DE CAUX - ATHLETI' CAUX / RC HAVRAIS - U 13 - Départementale 1 - Poule F - 24/11/2018 -

Le match a été arrêté à la 28ème minute, l'équipe du RC HAVRAIS se trouvant réduite à 5 suite à la blessure d'un de ses joueurs. Le score était de 7 à 1 en faveur du GRPT CAP DE CAUX – ATHLETI' CAUX.

la Commission a bien pris connaissance des faits et considère que l'arbitre a mis tout en œuvre pour mener à terme la rencontre qui n'a pas eu sa durée réglementaire.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes - Antenne du Havre - pour suite à donner.

Le Vice-Président de la Commission
Antenne du Havre
Olivier BELLIN

La Secrétaire de la Commission
Antenne du Havre
Michèle LE BASTARD